

**TATTOO C**Version 3 / B
102000008825

1/8

Date de révision: 14.12.2009

Date d'impression: 14.12.2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Informations sur le produit**

Nom commercial	TATTOO C
Code du produit (UVP)	05934664
Utilisation	Fongicide
Société	Bayer CropScience SA-NV J.E. Mommaertsiaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	E-mail : Daniel.Goovaerts@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h) Bayer Antwerpen NV
Centre Anti-Poison	+32(0)70/245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Nocif par inhalation.
Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
Risque de lésions oculaires graves.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Nature chimique**

Suspension concentrée (SC)
31 % Propamocarbe - chlorhydrate (375 g/l), 31 % Chlorothalonil (375 g/l)

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Chlorothalonil	1897-45-6 217-588-1	T+, N	R26, R37, R40, R41, R43, R50/53	31,00
Propamocarbe chlorhydrate	25606-41-1 247-125-9	Xi	R43	31,00

Le texte intégral des phrases R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS**Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.



TATTOO C

Version 3 / B
102000008825

2/8

Date de révision: 14.12.2009
Date d'impression: 14.12.2009

Inhalation

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Amener la victime à l'air libre.
Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Avaler du charbon médicinal activé. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins

Symptômes

Gêne gastro-intestinale, Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses, Erythème, Sensibilisation, Sang dans l'urine

Risques

Risque de troubles respiratoires.
Bien qu'étant un carbamate, ce produit n'est PAS un inhibiteur de cholinestérase.

Traitement

Il n'existe pas d'antidote spécifique.
Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.
En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.
Contre-indication : atropine.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Mousse

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**TATTOO C**Version 3 / B
102000008825

3/8

Date de révision: 14.12.2009

Date d'impression: 14.12.2009

Méthodes de nettoyage

Absorber avec un agent inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation**

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur original.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température	min.	max.
	-5 °C	40 °C

Matériau approprié

PEhd (polyéthylène haute densité)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Chlorothalonil	1897-45-6	0,2 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Propamocarbe chlorhydrate	25606-41-1	1,1 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 10) de type EN149FFP2 ou EN140P2 ou équivalent.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de

**TATTOO C**Version 3 / B
102000008825

4/8

Date de révision: 14.12.2009

Date d'impression: 14.12.2009

réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Aspect**

Forme	liquide, suspension
Couleur	gris clair
Odeur	faible, caractéristique

Données de sécurité

pH	6,0 - 7,5 à 10 % (20 °C)
Point/intervalle d'ébullition	env. 100 °C
Point d'éclair	> 100 °C Pas de point d'éclair mesuré - Détermination conduite jusqu'à la température d'ébullition.
Température d'auto-inflammabilité	Le produit n'est pas spontanément inflammable à l'air.
Densité	env. 1,21 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	dispersable

**TATTOO C**Version 3 / B
102000008825

5/8

Date de révision: 14.12.2009

Date d'impression: 14.12.2009

Coefficient de partage n-octanol/eau	log Poe: 2,88 La valeur fournie concerne la matière active technique chlorothalonil.
Viscosité, dynamique	140 - 210 mPa.s à 20 °C Gradient de vitesse 100 /s
Tension superficielle	env. 0,04 N/m à 22 °C
Explosivité	Non-explosif.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
-----------------------	---

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) 2,28 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 4.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Irritation sévère des yeux. (lapin)
Sensibilisation	sensibilisant (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler
Evaluation de la Cancérogénicité	Des expérimentations animales montrent un effet cancérogène possible à haute dose.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)**

Bioaccumulation	Lepomis macrochirus Durée d'exposition: 42 jr Coefficient de bioconcentration (BCF): 264 La valeur fournie concerne la matière active technique chlorothalonil.
Bioaccumulation	Lepomis macrochirus Durée d'exposition: 42 jr Coefficient de bioconcentration (BCF): 1,5 - 3,0 La valeur fournie concerne la matière active technique propamocarbe chlorhydrate.

**TATTOO C**Version 3 / B
10200008825

6/8

Date de révision: 14.12.2009

Date d'impression: 14.12.2009

Effets écotoxicologiques

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 0,177 mg/l Essai en semi-statique; Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Daphnie) 0,46 mg/l Essai en statique; Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	CI50 (Algues) 0,56 mg/l Durée d'exposition: 72 h

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Produit**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Éliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Ne pas utiliser les emballages pour d'autres produits.
Éliminer comme produit non utilisé.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Code danger	90
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CHLOROTHALONIL SOLUTION)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-F
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CHLOROTHALONIL SOLUTION)

IATA

Numéro ONU	3082
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III

**TATTOO C**Version 3 / B
102000008825

7/8

Date de révision: 14.12.2009

Date d'impression: 14.12.2009

Description des marchandises ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,
N.O.S.
(CHLORTHALONIL SOLUTION)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Chlorothalonil
- Propamocarbe chlorhydrate

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R20	Nocif par inhalation.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classification et étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R20	Nocif par inhalation.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**TATTOO C**Version 3 / B
102000008825

8/8

Date de révision: 14.12.2009

Date d'impression: 14.12.2009

Phrase(s) S	
S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S24/25	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Eviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation nationale

Numéro d'agrément / Belgique 8698/B

Numéro d'agrément (G.D. Luxembourg) L 01585-17

Classe de toxicité (Belgique) B

16. AUTRES DONNÉES**Autres informations**

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R26	Très toxique par inhalation.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.